

DECLARATION LIMINAIRE DU SNE-FSU

Comité technique du 24 novembre 2020

Monsieur le président, cher.es collègues, che.res camarades,

En préambule de ce comité technique, nous souhaitons encore et encore attirer votre attention sur les souffrances actuelles des agent.es de l'établissement. L'établissement aurait tout à gagner à investir massivement dans un plan pour engager des intervenants extérieurs afin d'intervenir dans chaque service, chaque unité, collectivement et individuellement. Ce plan peut se dérouler sur plusieurs années et aborder le rapprochement des valeurs, de l'écoute et de l'empathie, du respect d'autrui et de la communication non violente (CNV) dans le milieu du travail. Sur le plan pratique, les prestataires actuels de l'OFB, compétents pour traiter les situations de crises, semblent incapables de développer un tel plan de réconciliation... Ils manquent de ressources et d'outils pédagogiques. Dans le cadre d'un cahier des charges national rigoureux, le plan pourrait être territorialisé par région pour être en conformité avec les règles des marchés publics. Dans chaque département ou région, il existe des structures dont c'est le métier, il faut juste savoir les chercher. L'impact sur le collectif serait très bénéfique. Plusieurs collègues pourraient être sauvé.es, notamment les centaines de ces collègues qui souffrent en silence, même ceux et celles qui aujourd'hui sont épargné.es de toutes les maladies qui dépendent des formes diverses de souffrance au travail, allant du découragement à la dépression...

En ce qui concerne le quasi-statut des personnels contractuels ; nous sommes conscient.es des problèmes de recrutements actuels, mais ce quasi-statut est le quasi statut de l'environnement et concerne aussi le conservatoire du littoral et les parcs nationaux. Même si la note de gestion que vous nous proposez aujourd'hui permet des avancées, notamment aux catégories C, c'est le quasi-Statut dans son intégralité qui est à revoir ! Cette note de gestion va également créer de l'inégalité entre collègues nouvellement recruté.es et ceux en place. Ceci est inadmissible. Les agent.es affecté.es dans un même service et qui effectuent des mêmes missions doivent être rémunéré.es de la même manière. Ce Quasi-Statut créait déjà des inégalités, n'en ajoutons pas de nouvelles ! Cette note de gestion nous est proposée aujourd'hui sans aucune concertation préalable du ministère, alors même que la note de cadrage ministérielle, applicable aux établissements publics, donc à l'OFB, n'est qu'en cours de rédaction. Celle-ci fait d'ailleurs partie de l'agenda social du ministère et fera l'objet d'un groupe de travail le mois prochain. Encore une fois, l'OFB met la charrue avant les boeufs ! Comme pour la préfiguration, tout se fait dans la précipitation.

Quant à l'attribution des primes, elle se fait en fonction du CREP. Encore faut-il que ces derniers aient eu lieu et soient signés des 2 parties, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Encore une fois, vous refusez de prendre en compte les revendications légitimes des personnels. Ce fut également le cas pour le Rifseep des ATE-TE et votre entêtement provoque aujourd'hui la colère des référent.es thématiques qui ont pratiquement toutes démissionné de leur fonction en Occitanie. D'autres solutions sont pourtant envisageables et nous les porterons au niveau du ministère.

Pour le reclassement des ATE dans le corps des TE, des directeurs diffusent des informations alarmantes pour inciter les agents à s'inscrire au concours. Certains mentionnant que les postes non pourvus au prochain concours seraient supprimés et perdus, et d'autres déclarant que les agents non-inscrits au concours de la dernière année ne seront pas promus dans le corps des TE.

A-t-on besoin de diffuser de telles informations qui ne participent sûrement pas à l'apaisement des tensions au sein de l'établissement.

Comme vous le savez, la ministre, Barbara Pompili, et le garde des Sceaux ont annoncé la création des délits "écocide" avec un projet de création d'officiers de police judiciaire au sein de l'OFB. Le Sne-FSU souhaite donc avoir des précisions à ce sujet. Le Sne-FSU rappelle qu'il a porté ce projet lors de la création de l'OFB, notamment auprès des parlementaires, et veut savoir qu'elle en sera la déclinaison au sein de notre établissement.

Pour finir, nous n'avons aucune nouvelle des procès-verbaux des comités techniques réalisés depuis le mois de juillet. Nous passons pourtant par un prestataire extérieur pour gagner du temps et avoir ces documents dans les plus brefs délais. Il est donc anormal que les secrétaires de séance adjoints n'est même pas un projet que nous pourrions amender.

Nous vous remercions de votre attention.